

N° 60

Juin  
2026

DÉCRYPTAGE

# SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET TRANSITION VERTE : LES DÉBATS SUR LA RÉINDUSTRIALISATION ENTRE MYTHES NATIONAUX ET RÉALITÉS EUROPÉENNES

**Mickaël Vaillant** (*Président du groupe de Travail*) – *Consultant indépendant et enseignant*

**Nadine Levratto** – *Economiste, Directrice de recherche au CNRS*

**Madeleine Péron** – *Responsable du programme « Politique industrielle et transition écologique et sociale », Institut Veblen*

**Nicolas Portier** – *Consultant indépendant et Professeur affilié à l'Ecole urbaine de Sciences Po*

**Lucile Schmid** – *Présidente de la Fabrique Ecologique*

## Messages clés

La réindustrialisation de la France et de l'Europe s'impose comme une priorité stratégique, mais le débat reste prisonnier de concepts flous. Les expressions de « souveraineté industrielle » et d'« industrie verte », structurent les débats politiques sans permettre réellement l'action.

La « souveraineté industrielle » est un concept politique difficilement transposable à l'échelle européenne. Il serait donc plus judicieux de viser une politique industrielle européenne concrète, fondée sur des coopérations renforcées entre États membres.

Face à l'ampleur de la crise climatique une véritable bifurcation est nécessaire. Or trois croyances freinent cette prise de conscience : le climato-attentisme, le technosolutionnisme et la dérégulation. Compétitivité et durabilité ne peuvent pas être opposées. Leur conciliation est essentielle pour penser l'avenir de l'industrie en Europe.

## SOMMAIRE

<b>1. Souveraineté industrielle, indépendance stratégique, industrie verte : les mots du débat .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1. L'état de l'industrie française .....</b>	<b>2</b>
<b>1.2. Souveraineté industrielle, de quoi parle-t-on ? .....</b>	<b>3</b>
➤ La souveraineté, un concept politique et national	
➤ De la souveraineté « politique » à la souveraineté « industrielle »	
➤ Sortir des impasses de l'idée de « souveraineté industrielle européenne »	
➤ Quelle ambition et quels leviers pour une politique industrielle européenne ?	
➤ Vers une politique industrielle européenne autonome	
<b>1.3. L'industrie verte, un objet non identifié.....</b>	<b>5</b>
<b>1.4. Le consensus de la « transition industrielle verte » .....</b>	<b>7</b>
➤ Les angles morts du récit de la transition industrielle verte.	
➤ Les trois croyances de la transition industrielle verte.	
○ Première croyance : le « climato-attentisme », une trajectoire linéaire vers une industrie verte	
○ Deuxième croyance : le miracle du technosolutionnisme	
○ Troisième croyance : les vertus de la dérégulation	
<b>2. Déconstruire les idées-reçues sur les causes de la désindustrialisation et les conditions de la réindustrialisation en France et en Europe .....</b>	<b>8</b>
<b>2.1. Les mythes et idées-reçues sur la désindustrialisation et les conditions de la réindustrialisation en France et Europe .....</b>	<b>9</b>
➤ « La désindustrialisation toucherait tous les secteurs et toutes les filières ».....	9
➤ « La réindustrialisation serait en marche en France et en Europe malgré les difficultés ».....	9
➤ « Les investissements directs étrangers (IDE) contribueraient à la réindustrialisation et au développement de l'industrie verte ».....	10
➤ « La réglementation européenne en matière environnementale serait un fardeau mortel pour l'industrie » .....	11
➤ « La concurrence chinoise serait durablement une concurrence déloyale par les coûts » .....	12
➤ « Les choix budgétaires faits aujourd'hui par les Etats membres et l'UE prépareraient l'avenir et la réindustrialisation verte ».....	13
➤ « La décarbonation de l'industrie française serait en marche et la clé de la réindustrialisation »	14
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>17</b>

## **Ce premier décryptage est issu du Groupe de travail « Autonomie stratégique, souveraineté industrielle et industrie verte » de la Fabrique Ecologique.**

Depuis la crise sanitaire, en France, le débat sur l'industrie navigue souvent entre ambitions déçues, stéréotypes et formules magiques. Il en est ainsi des expressions de « souveraineté industrielle », de « filières et d'autonomie stratégiques » ou d'« industrie verte ». Des mots qui inspirent de grandes stratégies de reconquête (« France 2030 », « Loi sur l'industrie verte », « Boussole pour la compétitivité ») et structurent les débats entre politiques, journalistes et experts sans qu'il soit pour autant jugé nécessaire d'en définir plus précisément le contenu.

Ces mots servent à tout. A rendre compte du déclin de l'industrie comme à décrire le chemin de sa renaissance. Ils dessinent un consensus, celui d'une « transition » vers une « industrie verte », difficile mais inévitable, des industries française et européenne.

Mais de fait, le consensus de la « transition industrielle verte » sert, tant à la Commission européenne qu'aux Etats membres, de substitut à l'élaboration d'une stratégie industrielle forte et ambitieuse. Cette ambition industrielle assumée serait pourtant la seule manière de permettre à l'Union européenne de se mettre en ordre de bataille pour affronter la concurrence internationale (Chine, Etats-Unis) et adapter l'appareil industriel européen à un environnement qui évolue vers un réchauffement de 3 à 4° C à la fin du siècle.

Ce premier « décryptage » issu du Groupe de travail « Autonomie stratégique, souveraineté industrielle et industrie verte » de la Fabrique Ecologique, poursuit deux objectifs.

Il interroge d'abord les termes du débat pour mettre en évidence les impasses vers lesquelles certaines expressions – « souveraineté industrielle », « industrie verte », « transition verte » – pourraient conduire l'action européenne en matière industrielle et environnementale, si elles ne sont pas discutées au fond.

Il propose ensuite de déconstruire les idées reçues qui forgent les discours « officiels » sur l'industrie, française et européenne, et sur la « transition industrielle verte ». De tels discours se déploient en effet sur des impensés (climato-attentisme, technosolutionnisme, dérégulationnisme). Le changement de trajectoire nécessaire implique d'affronter ces impensés. Invoquer le pragmatisme ne suffira pas. Aujourd'hui les deux principales menaces pour l'avenir de l'industrie, en France et en Europe, sont le déni – la gravité de la crise climatique et environnementale, et l'illusion – la possibilité d'une transition industrielle sans à-coups et en douceur, en lieu et place d'une bifurcation volontariste et immédiate.

## **1. SOUVERAINETE INDUSTRIELLE, INDEPENDANCE STRATEGIQUE, INDUSTRIE VERTE : LES MOTS DU DEBAT**

### **1.1. L'état de l'industrie française**

Parler d'industrie aujourd'hui, en France, c'est souvent voguer entre des discours catastrophistes sur le déclin irrémédiable de l'industrie française, et des discours nostalgiques célébrant les fleurons d'un tissu industriel autrefois glorieux, mais aujourd'hui réduit à quelques champions que l'on veut encore croire « nationaux » (l'aéronautique et le spatial, avec Airbus ; la cosmétique avec L'Oréal et LVMH, l'automobile avec Stellantis) ou dont on est tenté, pour ne pas désespérer, de minimiser les déboires (automobile, métallurgie, chimie).

La France continue à se désindustrialiser. En 2025, la part de l'industrie dans le PIB français est tombée à 9,5 %. Un niveau loin de l'objectif de 15 % en 2035 affiché par Emmanuel Macron en 2017. En 2025, la CGT enregistrait 325 fermetures de sites, surtout des PME et ETI. Une érosion en

profondeur affectant le cœur du moteur industriel. Depuis juin 2024, 423 plans de suppression d'emploi ont été enregistrés et 45 000 emplois industriels détruits. En termes de poids de l'industrie dans le PIB, ces chiffres placent la France au 35<sup>e</sup> rang sur 38 pays de l'OCDE, et loin derrière l'Allemagne et l'Italie, au sein de l'Union européenne.

Pourtant, avec 3,4 millions de salariés, soit 22 % de l'emploi des secteurs marchands non agricoles et non financiers, l'industrie reste un moteur essentiel de l'économie. L'industrie demeure aussi un levier majeur pour le développement des territoires. Un emploi industriel sur deux est localisé dans une commune de moins de 50 000 habitants<sup>1</sup> et plus de la moitié des 110 000 emplois créés depuis 2017 sont localisés dans des communes autour des métropoles.

## 1.2. Souveraineté industrielle, de quoi parle-t-on ?

En France, le binôme souveraineté industrielle – indépendance est devenu central dans les discours officiels sur l'industrie. Il irrigue les propositions du gouvernement, et les ambitions présidentielles, à l'instar d'Emmanuel Macron déclarant le 31 mars 2020, devant l'usine Kolmi-Hopen, à Saint-Barthélemy-d'Anjou, que « *le jour d'après ne ressemblera pas aux jours d'avant. Nous devons rebâtir notre souveraineté nationale et européenne. [...] Il nous faut retrouver la force morale et la volonté pour produire davantage en France et retrouver cette indépendance* ». Il oriente le discours du vice-président français à la Commission européenne, Stéphane Séjourné, affirmant que l'ambition industrielle européenne est « un agenda d'indépendance »<sup>2</sup>.

La notion de « souveraineté industrielle », ou ses variantes, l'indépendance stratégique, technologique, économique, est désormais indissociable des débats sur l'avenir de l'industrie. Mais cette notion, pour évidente qu'elle paraisse, n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. La pertinence même de sa transposition à la politique industrielle et à l'échelle de l'Union européenne interroge.

### ➤ La souveraineté, un concept politique et national

En France, de la Révolution à la Ve République, la souveraineté désigne la détention de l'autorité suprême, un pouvoir absolu et inconditionné inséparable de la « Nation » et du « Peuple ». La souveraineté nationale s'ancre dans une tradition politique et historique. Incarnée par le « Peuple » en son entier, elle s'exerce par la « volonté générale Une (« indivisible ») et illimitée (« imprescriptible »), elle est aussi inaliénable et ne peut être ni cédée ni transférée. La souveraineté « à la française » est un concept identitaire et composite, mêlant des représentations singulières de l'autorité souveraine de l'Etat et du peuple, du rapport de la nation à l'extérieur et à ses frontières, de l'autodétermination de la Nation et du Peuple à décider de leur avenir<sup>3</sup>.

### ➤ De la souveraineté « politique » à la souveraineté « industrielle »

Dans les débats sur l'industrie, la « souveraineté industrielle » se définit ordinairement comme la capacité à ne pas dépendre de l'étranger pour disposer des produits, biens et machines, en particulier à caractère stratégique, et à satisfaire les besoins vitaux de la nation au moyen d'un appareil productif solide et autonome – sinon autarcique –, localisé sur le territoire national.

Le glissement de la notion de « souveraineté » du politique à l'industrie est aujourd'hui banal. Il ne va cependant pas de soi et n'a rien d'intemporel. De l'Ancien Régime aux Trente Glorieuses (1945-1975), les historiens de l'économie ont montré les ressorts de cette translation de la souveraineté

---

<sup>1</sup> « Les chiffres clés de l'industrie en France », Ministère de l'Economie <https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-dactivite/le-secteur-de-lindustrie-en-france>; La French Fab, « Livre bleu - Industrie française : le diagnostic sans détour », 4/2026 <https://www.lafrenchfab.fr/2026/04/10/la-french-fab-publie-son-nouveau-livre-bleu-sur-lindustrie-francaise/>

<sup>2</sup> Entretien avec Stéphane SEJOURNE, « L'ambition industrielle européenne est un agenda d'indépendance », L'Europe, n° 10, avril 2026, <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/stephane-sejourne-l-ambition-industrielle-europeenne-est-un-agenda-d-independance/>

<sup>3</sup> « La souveraineté industrielle (...) est entendue dans sa triple acception de l'autorité souveraine (État), de la souveraineté nationale (le rapport à l'extérieur, aux frontières) et de la maîtrise collective de l'avenir », Elie COHEN, *Souveraineté industrielle. Vers un nouveau modèle productif*, Odile Jacob, 2022

du politique vers l'économie<sup>4</sup>. Au rythme des oscillations entre *hard* et *soft power* (Joseph Nye), droit international et usage de la force brute (militaire), ce n'est qu'au terme d'un mouvement récent que l'industrie va peu à peu incarner « le mieux la capacité d'influence d'une grande puissance »<sup>5</sup>.

Par la suite de ce glissement, la désindustrialisation apparaît logiquement dans les années 1970 comme « le visage le plus perceptible d'une érosion de la souveraineté économique »<sup>6</sup> et la restauration de notre souveraineté comme l'une des principales finalités d'une politique de réindustrialisation, des années 70 à aujourd'hui<sup>7</sup>.

Ce narratif sur l'industrie comme levier de souveraineté et de puissance n'est pas le propre des Etats européens ni des Etats-Unis. Il est aussi présent aujourd'hui en Chine où la transition énergétique, via le développement massif d'industries décarbonées, est consciemment perçue comme « le socle d'une souveraineté retrouvée » (rompre avec la dépendance géopolitique de l'ère pétrolière) et comme « une renaissance identitaire » visant à corriger les déséquilibres hérités du « siècle des humiliations » et à replacer la Chine comme leader d'un monde multipolaire<sup>8</sup>.

### ➤ **Sortir des impasses de l'idée de « souveraineté industrielle européenne »**

« Souveraineté industrielle », « indépendance » de l'Europe : le choix des mots n'est pas anodin de la part des représentants français. Il traduit un constat réaliste – l'industrie française ne peut désormais être souveraine sans l'Europe – et un espoir inquiet, celui d'un sursaut de l'UE face à une concurrence qui lamine l'outil industriel des européens et les place dans une situation de dépendance accrue.

Mais l'Union européenne n'est pas une entité souveraine et n'est pas en mesure de s'ériger comme telle à moyen terme<sup>9</sup>. En l'état des traités réglant le fonctionnement de l'Union européenne (règle de l'unanimité, droit de veto), celle-ci n'est pas en mesure d'assumer une action « souveraine ». Le rapport de forces politique actuel au sein des institutions communautaires, en matière économique et politique, comme en matière industrielle, contribue aussi à maintenir l'UE dans un statut d'entité juridique limitée dans son existence et son action aux compétences transférées par les Etats membres.

Une politique industrielle européenne est nécessaire. Mais elle ne saurait être conditionnée à un transfert ou une délégation de souveraineté auxquels les Etats membres restent opposés<sup>10</sup>.

### ➤ **Quelle ambition et quels leviers pour une politique industrielle européenne ?**

En matière industrielle, si l'UE avance, c'est à l'action des Etats membres qu'elle le doit et c'est au niveau national qu'elle trouve ses incarnations concrètes (politiques, financements, projets,

---

<sup>4</sup> Pour une synthèse des travaux sur les usages de la notion de souveraineté industrielle depuis l'Ancien Régime, voir les Actes du colloque *Industrie, développement et souveraineté XVIIe-XXIe siècle*, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2025, <https://doi.org/10.4000/13klz>. Voir également Vignot, F. (2022), *Souveraineté industrielle et énergétique : une présence réaffirmée de l'État*, revue *Administration*, 274(2), 42-44. <https://doi.org/10.3917/admi.274.0042>.

<sup>5</sup> Elie COHEN, *Souveraineté industrielle. Vers un nouveau modèle productif*, Odile Jacob, 2022

<sup>6</sup> Sonia BELLIT, Caroline GRANIER et Caroline MINI, « De la souveraineté industrielle aux relocalisations : de quoi parle-t-on ? », La Fabrique de l'industrie, <https://www.la-fabrique.fr/fr/publication/de-la-souverainete-industrielle-aux-relocalisations-de-quoi-parle-t-on-2/>

<sup>7</sup> Voir, par exemple, Olivier LLUANSI qui assigne trois priorités à la réindustrialisation, faisant de la « souveraineté (...) la deuxième finalité d'une réindustrialisation », après « la cohésion territoriale » et « la réduction de notre empreinte environnementale », dans *Réindustrialiser : le défi d'une génération*, Les Déviations, 2024.

<sup>8</sup> Tuong-Vi An-Gourfinkel, « UE – Chine : deux modèles de compétitivité décarbonée », *Connaissance des énergies*, 20/11/2025, [https://www.connaissancedesenergies.org/tribne\\_actu/actualite/tuong-vi-an-gourfinkel/pourquoi-pek-in-accelere-plus-vite-que-bruxelles](https://www.connaissancedesenergies.org/tribne_actu/actualite/tuong-vi-an-gourfinkel/pourquoi-pek-in-accelere-plus-vite-que-bruxelles)

<sup>9</sup> Il ne s'agit pas ici de rejouer les débats sur l'Union européenne, cet « OPNI - objet politique non identifié » selon Jacques Delors, mais de rappeler que l'Union européenne (UE) n'est ni une organisation internationale souveraine ni un Etat fédéral.

<sup>10</sup> Comme le souligne Françoise FORET, si la notion de « souveraineté européenne » trouve aujourd'hui davantage de relais au sein des Etats membres et de la Commission européenne, il s'agit moins de l'expression d'une « souveraineté populaire », une et indivisible, au sein français que d'une demande que l'UE dispose enfin d'un agenda géopolitique, dans son article « La notion de souveraineté européenne est plus familière en France qu'en Belgique », [https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/11/la-notion-de-souverainete-europeenne-est-plus-familier-en-france-qu-en-belgique\\_6227219\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/11/la-notion-de-souverainete-europeenne-est-plus-familier-en-france-qu-en-belgique_6227219_3232.html)

fiscalité)<sup>11</sup>. Demain, une politique industrielle européenne solide et autonome procèdera de la mise en commun de compétences déléguées et de coopérations renforcées. Elle devra s'appuyer sur une stratégie concertée et des coopérations industrielles structurées entre des Etats membres, avec le soutien résolu et effectif de la Commission européenne.

Au-delà de l'invocation controversée et clivante d'une improbable « souveraineté industrielle européenne », cet objectif apparaît comme le plus réaliste et le plus susceptible d'inciter les européens à une action concertée<sup>12</sup>.

### ➤ **Vers une politique industrielle européenne autonome**

L'Europe de l'industrie passe par l'affirmation d'une ambition collective ; elle requiert du courage politique, des actions cohérentes et des mesures de soutien adaptées, des projets d'intérêt commun. Elle se fera, hier comme aujourd'hui, par des « réalisations concrètes créant une solidarité de fait » en matière industrielle<sup>13</sup>. Une politique industrielle européenne forte et autonome est un but réaliste et une ambition collective de nature à convaincre les Européens. Elle n'implique pas que les Européens aient au préalable résolu la question du fonctionnement des institutions communautaires.

L'activation des dispositions existantes dans les traités, plusieurs fois assouplis, en matière de « coopération renforcée » et d'« intégration différenciée » (Traité d'Amsterdam, de Nice et de Lisbonne), partant de « groupes pionniers » (Jacques Chirac, 2000), et de « noyaux durs » (document de la CDU allemande de Lamers et Schauble, 1994), soutenus dans leurs efforts au service de tous par l'expertise et les moyens de la Commission européenne, est la seule voie possible pour permettre à une politique industrielle européenne de voir le jour, et assurer la poursuite de la construction européenne, au-delà de l'achèvement du marché unique européen<sup>14</sup>.

Avant toute réforme des institutions, cette action implique une prise de conscience. Celle qu'aucun Etat européen ne peut aujourd'hui ambitionner d'être seul souverain en matière industrielle, comme dans le domaine de la sécurité. Qu'il est de l'intérêt vital de tous les Européens d'agir de concert pour affronter les défis (climatique et environnemental, énergétique, technologique, géopolitique, démographique...) qui pèsent sur l'industrie et la survie de l'Europe.

### **1.3. L'industrie verte, un objet non identifié**

Dans les débats sur l'avenir des industries française et européenne, l'« industrie verte » fait partie des notions ayant un statut d'évidence, mais qui ne font pourtant l'objet d'aucune définition précise. Or la notion n'est pas simplement indéfinie, elle est aussi trompeuse.

En France, cette notion s'est imposée avec la loi du 23 octobre 2023 portée par le Gouvernement dans le sillage du « Plan de Relance ». Elle affiche l'ambition de réindustrialiser le pays par le développement d'industries vertes. Le texte gouvernemental ne les définit cependant pas, se limitant à l'inventaire de filières et d'ambitions générales en matière environnementale (« réduire notre empreinte carbone » ; promouvoir des « industries les plus vertueuses » ; soutenir le « verdissement » de l'économie).

---

<sup>11</sup> Sur tous les sujets industriels concrets, ce sont les Etats membres qui sont « à la manœuvre », comme l'observe Elie COHEN

<sup>12</sup> Contradiction que l'on retrouve dans les recommandations des parlementaires français appelant à un « plan d'action pour une souveraineté industrielle européenne respectueuse des souverainetés nationales ». Le terme de « souveraineté » n'est pas nécessaire et enferme la discussion dans une aporie qui freine l'action en faveur d'une ambition plus pragmatique et concrète, évoquée par le même rapport, d'un « renouveau de la politique industrielle européenne », Rapport d'information déposé par la commission des affaires européennes sur la souveraineté industrielle européenne (M. Denis Masségia et Mme Yaël Ménaché), n° 2647, 22 mai 2024 [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/duel/16b2647\\_rapport-information#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/duel/16b2647_rapport-information#)

<sup>13</sup> Pour reprendre les mots de Robert Schuman, en 1950, sur la construction européenne.

<sup>14</sup> Cela reste la première priorité affichée par le parti PPE, majoritaire au Parlement européen, pour améliorer la compétitivité de l'Europe, « Nos positions », <https://www.eppgroup.eu/fr/notre-action/economie-travail-et-environnement#our-position>

Le « Pacte vert européen » (*Green Deal*, 2019) présente les mêmes limites. L'industrie verte est décrite comme la matrice d'une « nouvelle stratégie de croissance » fondée sur la « neutralité carbone », un nouveau modèle créateur « d'emplois et améliorant notre qualité de vie », mais sans définir précisément ce que recouvre cette nouvelle « industrie verte ». Comme souvent à l'échelle européenne, la voie réglementaire pallie le défaut de conception politique. Ainsi, le règlement européen pour une industrie « zéro net » (*NZIA-Net-Zero Industry Act* (28/6/2024)) fixe des obligations aux acheteurs et entreprises en matière de développement durable et de résilience, mais ne définit pas davantage « l'industrie verte ».

### **Industries de la bifurcation, industries en transition.**

En pratique, la référence à une « industrie verte » soutient un discours performatif, mêlant des considérations socioéconomiques générales (qualité de vie, verdissement des activités, nouveaux métiers) et l'intérêt de filières stratégiques (batteries, véhicules électriques...). Celui-ci peine à masquer l'absence de politique industrielle européenne sur les secteurs et technologies clés pour la bifurcation vers un modèle industriel climato-compatible (décarbonation), mais aussi biocompatible (préservation des ressources et de l'environnement).

Il n'existe pas « d'industrie verte » dans l'absolu. En revanche, il est possible de distinguer, à l'heure des crises climatique, énergétique et environnementale, deux catégories d'industries :

- Les industries de la bifurcation désignent l'ensemble des composantes d'un modèle productif de biens et services (secteurs, filières<sup>15</sup>) qui participent de l'émergence d'une industrie climato-compatible (décarbonation et neutralité carbone) et bio-compatible (impact limité sur l'environnement et la préservation de la biodiversité)<sup>16</sup>.
- Les industries en transition désignent l'ensemble des filières productives de biens et services engagées, volontairement ou sous contrainte (marché, réglementation, clients) dans un processus de transformation visant à passer d'un modèle productif carboné, gaspilleur et polluant, à un cycle de production qui maximise l'efficacité énergétique, limite le gaspillage de ressources et réduit la production de déchets. A terme, les industries en transition se répartiront en deux catégories d'actifs : les actifs échoués et les actifs climato-et biocompatibles.

Au-delà de l'enjeu secondaire de leur « verdissement », les industries de la bifurcation et les industries en transition sont confrontées à un même défi. Celui de demeurer compétitives face au réchauffement climatique, soumis à des pressions fortes sur l'accès aux ressources (énergie, matériaux, eau) et à une concurrence accrue par l'intensité et l'empreinte carbone des produits manufacturés. Cette concurrence se jouera fondamentalement entre les industries qui auront été capables d'anticiper les évolutions de la demande sur leurs marchés (par exemple, les impacts sur les filières de la cimenterie et de l'acier de la demande par le secteur de la construction de matériaux biosourcés ; ou encore les impacts sur les filières plastique ou automobile du fait de l'abandon des énergies fossiles et du pétrole) et celles qui n'auront rien fait.

L'industrie du futur, dans son ensemble, devra satisfaire cette double exigence. Celle d'être à la fois climato-compatible (neutralité carbone) et biocompatible (avoir un impact limité sur l'environnement et préserver la biodiversité). Il en va non seulement de la compétitivité des industries d'avenir, mais aussi de leur acceptabilité sociale et environnementale.

---

<sup>15</sup> Batteries et métaux, Electrolyseurs, Pompes à chaleur, Nucléaire de nouvelle génération, Photovoltaïque & Eolien et autres énergies renouvelables, Capture de CO<sub>2</sub>, utilisation et stockage du carbone, Semi-conducteurs, Réseaux électriques, en particulier.

<sup>16</sup> Entrent, notamment, dans ce champ des activités climato- et bio-compatibles, les activités industrielles qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie fossile, à l'amélioration la qualité de l'air et de l'eau, au recyclage et la réutilisation des déchets, à la protection de la biodiversité...

#### 1.4. Le consensus de la « transition industrielle verte »

Un consensus existe en Europe sur la nécessité d'une transition industrielle verte. Mais ce consensus reste à la fois mou et flou. L'industrie du futur serait, quoi qu'il arrive, par une sorte de fatalité ou un coup de baguette magique, verte et décarbonée, un nouveau modèle industriel serait sur le point d'émerger sans à-coups, ni ruptures. Cette vision générale et abstraite a conduit à ce que l'industrie européenne accumule les retards sur ses concurrents, notamment chinois. Elle a aussi nourri les renoncements de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique.

##### ➤ Les angles morts du récit de la transition industrielle verte.

Les tenants du consensus de la transition industrielle n'ignorent pas l'importance des changements à accomplir, mais font abstraction de deux certitudes qui sont autant d'angles morts des débats sur la transition industrielle verte.

- La première certitude, c'est l'ampleur de la crise et du dérèglement climatique. Les émissions de GES repartent à la hausse, la limite de +1,5°C (Accord de Paris) déjà dépassée et les objectifs de 2030 (-55 % de GES) hors d'atteinte. Toutes les projections scientifiques tablent aujourd'hui sur un réchauffement de +2,8°C à +3°C la fin du siècle<sup>17</sup>.
- La seconde certitude, c'est la dégradation accélérée de l'environnement, et avec elle l'effondrement de la biodiversité et le dépassement des limites planétaires (7 sur 9), signes les plus palpables d'un « effondrement du sol sous nos pieds »<sup>18</sup>.

Ces deux certitudes devraient délimiter le champ des possibles pour penser l'avenir de l'industrie en France et en Europe. Elles en constituent au contraire les impensés.

##### ➤ Les trois croyances de la transition industrielle verte.

Si les discussions sur l'avenir de l'industrie ne parviennent pas à mieux intégrer ces certitudes, c'est parce que trois croyances ancrées dans les débats français et européens y font durablement barrage.

- **Première croyance : le « climato-attentisme », une trajectoire linéaire vers une industrie verte**

Selon cette croyance, l'avènement d'une industrie verte suivrait une voie toute tracée et serait l'aboutissement d'une transition sans heurts. Avec cette croyance, les débats sur la transformation industrielle sont bloqués dans l'illusion « de continuité, de linéarité, voire d'automatisme du parcours » quel que soit la réalité des risques<sup>19</sup>.

C'est cette même illusion qui sous-tend les propos d'Emmanuel Macron lorsqu'il déclare en 2023 que « demain, l'industrie française, l'industrie européenne, seront vertes et compétitives »<sup>20</sup>. Si l'action contre la crise climatique est admise, cette croyance permet d'écarter toute mesure radicale et urgente. Elle permet au politique d'offrir aux citoyens et aux industrielles un discours rassurant, mais un discours performatif qui ne s'accompagne d'aucunes mesures fortes et stables pour accélérer la transition<sup>21</sup>. Quels que soient les choix budgétaires, les fermetures de site, les crises énergétiques, l'avènement d'une industrie, verte et compétitive, est au bout du chemin. Au

<sup>17</sup> Rapport annuel du PNUE, « Emissions Gap Report 2025 », <https://www.unep.org/resources/emissions-gap-report-2025>. La formule est du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'état du climat de l'Organisation météorologique mondiale (23/3/2026).

<sup>18</sup> Bruno LATOUR, Face à Gaïa, huit conférences sur le nouveau régime climatique, La Découverte, 2015 et , Où atterrir ? Comment s'orienter en politique, La Découverte, 2017

<sup>19</sup> Pierre VELTZ, Bifurcations : Réinventer la société industrielle par l'écologie ?, éd. de l'Aube 2022 ; Jean PISANI-FERRY, Selma MAHFOUZ, « Les incidences économiques de l'action pour le climat. Rapport à la Première ministre », mai 2023

<sup>20</sup> E. Macron, 11/5/2023, lors de l'évènement « Accélérer notre réindustrialisation qui déclarer que <https://www.vie-publique.fr/discours/289382-emmanuel-macron-l-1052023politique-industrielle>

<sup>21</sup> Des mesures pour « changer vite et fort beaucoup de choses », comme l'écrit Pierre VELTZ, Bifurcations : Réinventer la société industrielle par l'écologie ?, éd. de l'Aube 2022

climato-négationnisme d'un Trump, cette posture plus policée répond ainsi par une forme de « climato-attentisme ».

- **Deuxième croyance : le miracle du technosolutionnisme**

La croyance dans le technosolutionnisme suppose que les solutions aux défis climatiques seront purement instrumentales. La technologie et l'innovation doivent permettre, par les vertus de la « destruction créatrice » et du libre marché, l'avènement d'une industrie française et européenne compétitive et résiliente, en même temps que « le dépassement des limites environnementales »<sup>22</sup>. Face aux Etats-Unis et la Chine, ce dont l'Europe aurait alors besoin ce n'est pas de plus de réglementations, mais de plus de croissance et d'« innovation verte radicale pour aider à résoudre le changement climatique » (Philippe Aghion)<sup>23</sup>. La confiance dans l'innovation qui est aussi la nôtre n'est pas la foi dans le technosolutionnisme. L'innovation de procédés et de produits est nécessaire à la bifurcation industrielle pour sortir d'une économie carbonée. Mais elle ne saurait être la seule réponse. Le technosolutionnisme est une vision prométhéenne de l'innovation qui dispense ses partisans de toute remise en cause d'un modèle productiviste qui gaspille les ressources.

- **Troisième croyance : les vertus de la dérégulation**

Selon cette croyance, les normes et réglementations en matière climatique et environnementale imposées aux industriels européens (quotas carbone, engagements RSE, plans de transition climatique), handicaperaient les industriels européens, leur interdisant de rivaliser à armes égales avec leurs concurrents américains ou chinois.

Cette croyance dans les vertus de la dérégulation est un puissant obstacle à une action résolue et durable de l'Union européenne pour promouvoir la bifurcation écologique de l'industrie. Elle est pourtant quasiment devenue un dogme pour penser l'industrie et la compétitivité européenne. En atteste l'audience médiatique et politique des rapports Letta (avril 2024) et Draghi (septembre 2024), fervents critique du « fardeau réglementaire » et des excès de la bureaucratie européenne (« red tape »)<sup>24</sup>. Elle guide la « boussole pour la compétitivité » (2024-2029<sup>25</sup>) portée la Présidente Ursula Van der Leyen, et sa traduction, la directive Omnibus votée par le Parlement européen (13 novembre 2025). En France, elle inspire des critiques virulentes contre les réglementations visant à réduire l'impact environnemental des industries<sup>26</sup>.

## 2. DECONSTRUIRE LES IDEES-REÇUES SUR LES CAUSES DE LA DESINDUSTRIALISATION ET LES CONDITIONS DE LA REINDUSTRIALISATION EN FRANCE ET EN EUROPE

Face à l'ampleur de la crise climatique et au défi industriel chinois, seule une bifurcation, c'est-à-dire un changement puissant, massif et profond de trajectoire et de modèle, à l'inverse d'une simple transition, peut préserver les conditions d'un avenir pour l'industrie en France et en Europe<sup>27</sup>.

---

<sup>22</sup> François Jarrige, On arrête (parfois) le progrès. Histoire et décroissance, L'Echappée, 2022 : Le technosolutionnisme est ancré dans une vision du monde portée par deux siècles de théorie économique selon laquelle le marché et l'innovation pourraient nous permettre de dépasser les limites environnementales ».

<sup>23</sup> Selon les mots de l'économiste Philippe Aghion, l'un des tenants les plus en vue de cette croyance qu'il expose dans son cours Collège de France (« Impulser une nouvelle croissance : IA et innovation verte », <https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/cours/impulser-une-nouvelle-croissance-ia-et-innovation-verte>) et dans ses interventions dans les médias. Voir à ce sujet Franck Aggeri, « Philippe Aghion, ou les limites d'une théorie macroéconomique de l'innovation », Alternatives Economiques, 23/20/2025 <https://www.alternatives-economiques.fr/franck-aggeri/philippe-aghion-limites-dune-theorie-macroeconomique-de-linnovat/00116623>

<sup>24</sup> Voir notamment <https://confrontations.org/le-rapport-draghi-a-laune-de-la-transition-ecologique/> et <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/finance-verte-le-rapport-draghi-menace-les-avancees-de-leurope-2119259>

<sup>25</sup> « Pour rétablir notre compétitivité et libérer la croissance, nous devons nous attaquer aux obstacles et aux faiblesses qui nous freinent », [https://commission.europa.eu/topics/competitiveness/competitiveness-compass\\_fr](https://commission.europa.eu/topics/competitiveness/competitiveness-compass_fr)

<sup>26</sup> Voir, par exemple, les propos du directeur général de la banque publique Bpifrance, Nicolas Dufourcq, estimant que « le Green deal a tué l'industrie, automobile européenne » (16/2/26).

<sup>27</sup> Pourquoi parler de bifurcation plutôt que de transition ? Nous rejoignons ici les intuitions de Pierre VELTZ qui estime que « transition est un mot trop doux pour décrire les changements qui sont nécessaires. Il sous-entend une idée de continuité, de linéarité, voire d'automatisme du parcours (...) Passer d'un système énergétique massivement carboné à un système entièrement basé sur des énergies non fossiles n'est pas une

Définir cette bifurcation suppose de redéfinir les termes des discussions sur l'industrie. De nous défaire des visions convenues sur le déclin de l'industrie et son avenir. De libérer la pensée économique et politique de certaines idées-reçues.

## 2.1. Les mythes et idées-reçues sur la désindustrialisation et les conditions de la réindustrialisation en France et Europe

### ➤ « La désindustrialisation toucherait tous les secteurs et toutes les filières »

Après le rebond de la période post-covid qui a vu la création de 15 000 postes, les destructions d'emplois industriels et les fermetures d'usines s'emballent depuis 2023<sup>28</sup>. Le constat serait sans appel : toutes « les filières [se seraient] désagrégées et la société tout entière [se serait] détournée de l'industrie »<sup>29</sup>.

En réalité, derrière cette vision apocalyptique, une réalité plus nuancée de la désindustrialisation se dessine. Celle-ci ne touche pas tous les secteurs ni tous les territoires de la même façon. Deux types de secteurs reculent plus vite que les autres : les secteurs les plus capitalistiques, entreprises filiales de grands groupes internationaux ou français, dans lesquels les investissements d'adaptation et de croissance ont été insuffisants ; et les secteurs les plus dépendants des énergies carbonées. Ces secteurs sont souvent ceux qui sont considérés comme des fleurons de l'industrie française (automobile, chimie, métallurgie).

Entre 2009 et 2025, l'automobile a concentré les pertes les plus lourdes avec plus de 50 000 emplois nets détruits sur la période, suivie par la métallurgie, la chimie et la plasturgie. Cette évolution est systémique et seule la dépendance des systèmes économique et financier aux énergies et aux actifs fossiles contribue à masquer cette réalité : ce sont les secteurs les plus carbonés qui reculent le plus vite et s'acheminent vers le statut d'actifs échoués<sup>30</sup>. A l'inverse, les filières industrielles liées à la transition écologique et énergétique (traitement des déchets, ENR, hydrogène vert, stockage et gestion intelligente de l'énergie, mobilité verte et infrastructures associées, l'agroalimentaire durable) progressent, continuent à ouvrir des sites et à recruter.

### ➤ « La réindustrialisation serait en marche en France et en Europe malgré les difficultés »

En France, depuis 2017, l'attention du ministère de l'Economie est focalisée sur le dénombrement des fermetures et ouvertures de sites. Cet indicateur est paradoxalement tenu pour le plus représentatif d'une réindustrialisation en cours<sup>31</sup>. Après le pic historique post-covid, le solde net se dégrade en 2025 (-63), atteignant un niveau inégalé depuis 2013 (-63)<sup>32</sup>.

---

transition. C'est une rupture de trajectoire », : Pierre VELTZ, Bifurcations : Réinventer la société industrielle par l'écologie ? Broché – Grand livre, éd. de l'Aube 2022

<sup>28</sup> Etude du syndicat CGT, janvier 2026

<sup>29</sup> Nicolas Dufourcq, *La désindustrialisation de la France*, Odile Jacob, 2022

<sup>30</sup> On appelle actifs « échoués », les investissements ou actifs dévalorisés par les évolutions de la législation, par des contraintes environnementales ou des technologies. Sur ce point, les paroles d'Alexandre SAUBOT, président de France Industrie, déclarant en 2025 que l'« on risque de réussir la décarbonation par la désindustrialisation », paraissent plus lucides que les analyses décrivant une désindustrialisation indistincte, même si leur auteur exprimait avant tout une inquiétude quant aux conséquences non maîtrisées d'un différentiel de coût de l'énergie persistant au détriment des industriels européens. Voir interview dans L'Opinion, 13/11/2025 <https://www.lopinion.fr/economie/alexandre-saubot-france-industrie-on-risque-de-reussir-la-decarbonation-par-la-desindustrialisation>

<sup>31</sup> Comme l'écrit Olivier GALLAND, « Faire croire aux Français que le sort de leur pays dépend de l'implantation de nouvelles usines est un mauvais calcul politique car il a peu de chances d'être véritablement couronné de succès, dans « Les mythes de la réindustrialisation », Telos-EU, 10/06/2025, <https://www.telos-eu.com/fr/economie/les-mythes-de-la-reindustrialisation.html>

<sup>32</sup> La présentation semestrielle du « baromètre industriel » de l'Etat, élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE), constitue de ce point de vue une lecture de plus en plus déconcertante s'agissant la trajectoire de l'industrie française que l'administration de Bercy y dessine. Fin 2025, alors que les fermetures d'usine et plans sociaux se multiplient, la DGE parle de « maintien de la dynamique », de « poursuite de la réindustrialisation », tout en concédant un « ralentissement » des ouvertures et agrandissement d'usines, *Baromètre industriel de l'Etat*, octobre 2025, <https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/actualites/publication-du-barometre-industriel-de-l-etat-pour-le-premier-semestre-2025>

A l'aune de cet indicateur, la désindustrialisation de la France se poursuit<sup>33</sup>. Fin 2024, le poids de l'industrie dans le PIB français est passé sous la barre symbolique des 10 % (9,3%). Une désindustrialisation que ne compense pas la croissance des services technologiques (data, IA). Ainsi, comme le constate Patrick Artus, « *la perspective est clairement celle de la poursuite de la désindustrialisation de l'Europe et de la France* »<sup>34</sup>.

Depuis 2021, la désindustrialisation s'aggrave aussi en Europe sous l'effet combiné de facteurs exogènes et endogènes : concurrence chinoise, prix de l'énergie, faiblesse des dépenses de R&D et des investissements (robotisation). Malgré les plans de relance (*NextGenerationEU*) le recul industriel de l'UE n'est pas enrayé. C'est à tort pourtant que l'on attribue ce décrochage à un défaut de moyens ou à un excès de réglementation. Ce dont l'UE manque, c'est d'abord d'une stratégie industrielle commune<sup>35</sup>, notamment sur l'énergie et les technologies propres nécessaires à la bifurcation industrielle verte<sup>36</sup>.

Le point commun entre les politiques industrielles française et européenne, c'est leur absence de boussole. Depuis 15 ans, la politique industrielle française évolue en « stop-and-go », passant à un rythme débridé de plans industriels en grandes priorités : « 34 plans industriels », « France 2030 » et ses 10 grands défis, « France Relance » et ses 3 grandes priorités, « Pacte productif 2025 ».

La politique industrielle européenne reste un empilement de dispositifs à l'architecture fragmentée et incohérente. Les initiatives récentes de la Commission européenne (nouvelle « boussole pour la compétitivité », règlement NZIA – *Net Zero Industry Act*, Pacte Vert) n'y font rien, l'Europe ne dispose toujours pas en matière industrielle d'un cadre intégré et cohérent<sup>37</sup>. Malgré la multiplication des crises, la prise de conscience des vulnérabilités des chaînes de valeur européennes et les appels à la mobilisation, l'UE apparaît incapable de concevoir l'antidote à la dispersion des politiques industrielles nationales. L'idée même de stratégie industrielle européenne est au mieux un « paradigme en construction »<sup>38</sup>, et les initiatives de la Commission (*Industrial Accelerator Act* ; « Made in Europe ») des mesures purement instrumentales, sans cadre stratégique intégré.

➤ **« Les investissements directs étrangers (IDE) contribueraient à la réindustrialisation et au développement de l'industrie verte »**

De sommets « Choose France » en bilans des investissements directs étrangers (IDE), la France s'enorgueillit de demeurer une destination privilégiée pour les investisseurs internationaux en Europe (19 %)<sup>39</sup>. Ainsi, selon l'opérateur Business France et le Gouvernement, depuis 2017 ces IDE contribueraient à tirer la réindustrialisation et l'émergence d'une industrie verte. Là aussi, les chiffres officiels révèlent une situation plus modeste et appellent plusieurs observations :

- Sur les 1 161 projets de créations de sites, les activités de commerce et de distribution (points de vente) et les centres de décision comptent pour plus de 70 % des projets

---

<sup>33</sup> La présentation semestrielle du « baromètre industriel » de l'État, élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE), constitue de ce point de vue une lecture chaque fois déconcertante. Fin 2025, alors que les fermetures d'usine et plans sociaux se multiplient, la DGE parle de « maintien de la dynamique » et de « poursuite de la réindustrialisation », tout en concédant un « ralentissement » des ouvertures et agrandissement d'usines, *Baromètre industriel de l'État*, octobre 2025.

<sup>34</sup> Patrick ARTUS, « Vers une nouvelle vague de désindustrialisation ? », revue *Mermoz*, Le Cercle des économistes, n°7, été 2025, <https://lecercledeseconomistes.fr/articles/industrie-innovation/vers-une-nouvelle-vague-de-desindustrialisation/>

<sup>35</sup> Un reproche que Mario Draghi, dans son rapport (2024), formule en termes sévères à l'endroit des 27, pointant l' « absence de stratégie industrielle », notamment par rapport à la Chine et des États-Unis.

<sup>36</sup> Dans une lettre adressée fin mars à la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, le premier ministre belge, Bart De Wever, appelle l'UE à réagir face à la concurrence industrielle chinoise « *en train de dévaster notre économie* » et appelle l'UE à changer de stratégie et opposer une riposte plus ferme à la concurrence « *déloyale* ».

<sup>37</sup> Sylvie MATELLY, Andreas EISL, « La politique industrielle européenne : un nouveau paradigme », *Décryptage*, Magazine des Professions Financières et de l'Économie, Octobre 2025, p. 24

<sup>38</sup> Sylvie MATELLY, Andreas EISL, art. cit.

<sup>39</sup> Bilan des investissements internationaux en France, éd. 2025, Business France, <https://media.businessfrance.fr/actualites/attractivite-malgre-l-incertitude-internationale-les-entreprises-etrangeres-au-rendez-vous-en-2025-avec-un-niveau-d-investissement-en-france-preserve-et-une-hausse-des-emplois-30b20-0fea0.html>

- Les activités industrielles et de production (472 projets) ne représentent qu'un tiers des projets, avec un recul de 21 points depuis 2023.
- Les secteurs les plus carbonés (métallurgie, chimie, papier-carton) sont aussi ceux qui attirent le moins d'investissements, tandis que les secteurs de la transition (agro-alimentaire, énergie-recyclage, santé) affichent une attractivité supérieure des investissements.
- Plus de la moitié des IDE en 2025 (67 milliards d'euros) concernent des centres de données concentrés sur une poignée de grands projets de data centers<sup>40</sup>. Des projets très capitalistiques, avec peu d'effets d'entraînement, peu créateurs d'emplois au regard des montants engagés, mais aux conséquences environnementales élevées : implantation sur des terres agricoles, consommation gigantesque d'électricité et d'eau. La 9<sup>e</sup> édition de « Choose France » du 1<sup>er</sup> juin, à l'Élysée, corrobore cette tendance, avec l'annonce tonitruante d'un investissement, en France, de 75 milliards d'euros par le japonais Softbank dans un gigantesque data center, au moment où Carbon (projet d'usine de panneaux photovoltaïques, à Fos-sur-Mer), projet phare des précédentes éditions, jette l'éponge (19 mai), faute, selon sa direction, d'une ambition industrielle européenne face à la concurrence.

Il est donc inexact d'affirmer que les IDE contribuent à la réindustrialisation. De plus, ils ne contribuent que marginalement à l'émergence d'une industrie verte et la décarbonation quand ils n'aggravent sur les sols et les ressources<sup>41</sup>.

➤ **« La réglementation européenne en matière environnementale serait un fardeau mortel pour l'industrie »**

Face aux défis américain et chinois, l'UE a depuis 2024 décidé collectivement d'emprunter la voie du renoncement en matière climatique, en démantelant le cadre réglementaire de mise en œuvre du « Green Deal » : directive « Omnibus », réduction du champ d'application des règles en matière de reporting de durabilité (CSRD, CS3D)<sup>42</sup>, directive « stop the clock » (report des délais de soumission des états de durabilité), abandon de l'obligation pour les entreprises d'adopter un « plan de transition climatique »<sup>43</sup>.

Hier, justifiées comme des leviers indispensables pour « la transformation de l'UE en une société juste et prospère dotée d'une économie moderne et compétitive »<sup>44</sup>, les règles et normes en matière de décarbonation et de préservation de l'environnement<sup>45</sup> sont aujourd'hui taxées d'entraves à la compétitivité des entreprises européennes. Un renoncement qui apparaît clairement comme une erreur stratégique majeure, notamment face à la Chine.

<sup>40</sup> À l'occasion du Sommet Choose France 2025, quatre investissements d'ampleur ont été annoncés, avec : Brookfield (10 milliards d'euros d'investissement en faveur des infrastructures d'intelligence artificielle en France, pour 4 000 emplois directs et indirects attendus sur le site pilote « E-Valley » à Cambrai) ; MGX avec Bpifrance, Mistral et NVidia (8,5 milliards d'euros d'investissement en Ile-de-France pour un campus IA ouvert associant data centers, calcul de haute performance, éducation et recherche) ; Prologis (6,4 milliards d'euros d'investissement au total pour 3 400 emplois directs et indirects, dans le domaine des infrastructures numériques, avec quatre grands projets de centres de données prévus en région parisienne, représentant une capacité totale de 584 mégawatts) ; Digital Reality (2,3 milliards d'euros d'investissement, pour 750 emplois directs et indirects dans deux projets de centres de données à Marseille et Dugny), <https://www.economie.gouv.fr/actualites/ia-des-investissements-records-annonces-lors-du-sommet-choose-france-2025#>

<sup>41</sup> Les regroupements du bilan établi par Business France ne permettent d'ailleurs pas d'identifier précisément les projets relevant de l'industrie verte. Analysant les IDE rattachables aux priorités de « France 2030 », Business France identifie « 53 projets dans les secteurs de la digitalisation et de la décarbonation des mobilités, y compris les projets relatifs aux véhicules électriques et aux batteries » et « 52 projets dans les énergies renouvelables, les solutions pour la ville durable et les systèmes agricoles contribuant à la transition écologique », p. 16.

<sup>42</sup> Depuis 2025, le reporting de durabilité (CSRD) est limité aux entreprises de + de 1 000 salariés et 450 M€ de CA, tandis que le devoir de vigilance (CS3D) ne concerne plus que les entreprises de + de 5 000 employés et 1,5Md€ CA.

<sup>43</sup> Sur le rôle crucial de la CSRD pour la transformation des filières industrielles et des chaînes de valeur européennes, voir notre précédent décryptage, Mickaël VAILLANT, « La CSRD, un chaînon essentiel pour la décarbonation profonde de l'industrie française et européenne », La Fabrique Ecologique, n°52, 4/2025.

<sup>44</sup> « European Green Deal », <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/european-green-deal/>

<sup>45</sup> Citons aussi les dispositions du règlement « Omnibus » en matière de pesticides, visant à accorder des autorisations « illimitées » à 90 % des substances actives, au nom, selon la Commission européenne, d'une « réduction des charges réglementaires inutiles tout en maintenant des normes élevées en matière de sécurité des aliments », [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_25\\_3081](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_3081)

➤ « La concurrence chinoise serait durablement une concurrence déloyale par les coûts »

Si l'avantage compétitif chinois bénéficie à plein aujourd'hui d'un écart massif de coûts du travail (30 à 40 %), réduire la menace industrielle et commerciale chinoise à ce facteur coût est une lecture déjà dépassée<sup>46</sup>.

### Coût horaire moyen dans l'industrie manufacturière



Source : Patrick Artus, cit.

La domination chinoise sur les technologies vertes (photovoltaïque, éolien, véhicules électriques, batteries...) s'appuie sur un différentiel de coût favorable, mais plusieurs évolutions récentes montrent que les avantages hors-prix sont amenés à peser de plus en plus, à moyen terme, dans la domination chinoise. Tout laisse à penser que, même à un horizon proche, l'avantage compétitif chinois s'exercera aussi via une intensité technologique supérieure et une intensité carbone réduite de ses productions manufacturées exportées.

A l'horizon 2050, cet avantage concurrentiel chinois, imputable aux aides massives dont bénéficie l'industrie, serait renforcé par une intervention publique tridimensionnelle, combinant :

- Une compétitivité-coût résultant d'innovations organisationnelles : l'hyper-dominance industrielle chinoise procède depuis 15 ans de la capacité de l'Etat chinois à structurer des chaînes de valeur : imposition de normes strictes aux industriels, aux marchés et aux acteurs économiques (rôle décisif du SAC, l'Administration chinoise de normalisation)<sup>47</sup>, notamment sur les technologies de la transition énergétique (batteries, performance énergétique des véhicules électriques, photovoltaïque). Le Comité technique national chinois de normalisation automobile (NTCAS) est le principal levier de cette structuration pilotée. Il applique des normes et des règles d'éco-conditionnalité strictes que l'Union européenne juge aujourd'hui inconcevables<sup>48</sup>.
- Une intensité technologique élevée : Entre 2013 et 2023, les dépenses publiques de R&D en Chine ont augmenté de 90 % et dépasseront celles des Etats-Unis avant 2028, faisant de la Chine l'« épicerie » de la recherche mondiale<sup>49</sup>. Dans plusieurs secteurs clés pour la bifurcation de l'industrie, le dépassement technologique de la Chine est déjà avéré. Il dépasse le secteur de l'automobile (pharmaceutique, nucléaire, énergies...) et commence à s'étendre à d'autres secteurs.

<sup>46</sup> Une lecture dépassée que l'on retrouve, par exemple, dans « L'industrie européenne face au rouleau compresseur chinois », Rapport du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, février 2026, <https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2026/2026-02-09%20-%20Rouleau%20compresseur%20chinois/HCSP-2026-RAPPORT-CHINE-18fevrier15h30FINAL-COUV.pdf>

<sup>47</sup> Il y aurait 46 normes nationales obligatoires sur l'efficacité énergétique et la consommation d'énergie, s'ajoutant à 80 normes sur la consommation et la conservation de l'eau et à 300 normes environnementales au niveau national, selon l'Institut national chinois de normalisation (CNIS). Chaque ministère agit par le biais d'Instituts pour imposer des normes aux différents secteurs. Les entreprises qui ne les respectent pas ne sont plus subventionnées.

<sup>48</sup> En matière de performance énergétique des VE, elle est encadrée depuis le 1er janvier dernier, avec l'objectif de réduire la consommation d'électricité et l'amélioration de leur autonomie. Tous les véhicules sont concernés et les normes sont plus strictes pour les plus lourds, <https://www.automobile-propre.com/articles/voitures-electriques-la-chine-fixe-des-plafonds-de-consommation-pour-les-aides-a-lachat/> et <https://www.chinesestandard.net/PDF-EN/GB36980.1-2025EN-P06P-H5002H-588880.pdf>

<sup>49</sup> Ce sont les conclusions des chercheurs du laboratoire FSIP (Frontiers in Science and Innovation Policy) de l'Université de San Diego, cité par « China could be the world's biggest public funder of science within two years », *Nature*, 19/3/2026, <https://www.nature.com/articles/d41586-026-00618-5>

- **Une intensité carbone réduite** : bien que la Chine reste le premier émetteur de GES mondial (30 %) <sup>50</sup>, deux évolutions récentes devraient inquiéter l'UE et ses dirigeants. Depuis 18 mois, sous l'impulsion du président Xi Jinping, les émissions chinoises ont stagné et affichent une baisse de près de 2 % fin 2025 <sup>51</sup>. La stratégie industrielle chinoise évolue du contrôle de l'intensité énergétique de son économie vers l'intensité carbone de ses produits (acier vert, électrification massive de la flotte automobile, réduction de l'utilisation du charbon). Par ce déplacement, à moyen terme, la Chine sera en mesure de concurrencer les industriels européens, non plus seulement par une stratégie du moins-disant, mais par l'intensité carbone réduite de ses produits <sup>52</sup>.

En retard d'une guerre, les Européens sont en train de passer à côté de cette évolution <sup>53</sup>. Tout comme ils ne prennent pas au sérieux la récente conversion de la Chine au reporting de durabilité et à la « double matérialité ». Ainsi, au moment où l'Union européenne tourne le dos à ses règlements en matière de durabilité, la Chine adopte à son profit la vision européenne <sup>54</sup>. Ce croisement des trajectoires pourrait d'abord se manifester à travers les filiales chinoises des multinationales européennes. Mais aussi, à terme, avec la mise en œuvre du MACF (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières), pourtant supposée être une mesure défensive, si ce bouclier ne s'accompagne pas simultanément au sein de l'UE d'une stratégie concertée de décarbonation des énergies et produits manufacturés « *Made in Europe* ». Ce serait un cruel paradoxe pour l'UE si le MACF conduisait alors à accélérer la décarbonation des industries chinoises et, par suite, à consolider leur domination et leur accès au marché européen. De ce point de vue, les vellétés d'affaiblissement du système de quotas carbone (ETS), souhaité par l'Allemagne et l'Italie, sont inquiétantes. Si cette position devait prévaloir, ce serait à nouveau un mauvais signal envoyé aux entreprises et un autre mauvais coup porté à l'industrie européenne <sup>55</sup>. D'autant qu'un autre phénomène récent menace de rendre encore plus inopérant le MACF : la mise à disposition de constructeurs chinois de chaînes de production inutilisées par les constructeurs européens, à l'image de Stellantis ouvrant au chinois Dongfeng ses lignes d'assemblage de Rennes et demain à Leapmotor ses sites de Saragosse et Madrid. Une bonne nouvelle pour les salariés français et espagnols, un revers humiliant pour l'industrie européenne <sup>56</sup>.

- **« Les choix budgétaires faits aujourd'hui par les Etats membres et l'UE préparerait l'avenir et la réindustrialisation verte »**

La bifurcation de l'industrie vers un modèle climato-compatible et bio-compatible à la fois compétitif et résilient, requiert des financements massifs. Le coût de la « grande transformation » du système économique français varie du simple au triple, selon les estimations, mais l'effort

<sup>50</sup> Données SDES – Data Lab, éd. 2025 <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/fr/7-repartition-geographique-et-evolution-des>

<sup>51</sup> Selon les analyses du Centre de recherche sur l'énergie et la qualité de l'air, Carbon Brief, "Analysis: China's CO2 emissions have now been flat or falling for 18 months", <https://www.carbonbrief.org/analysis-chinas-co2-emissions-have-now-been-flat-or-falling-for-18-months/>

<sup>52</sup> Le récent Livre bleu de la French Fab en fait l'hypothèse, notant que « Dans un contexte où la demande pour des produits à faible empreinte carbone progresse rapidement, la capacité à produire de manière décarbonée peut ainsi devenir un avantage déterminant » (p. 47). Remis au Ministre Sébastien Martin en avril 2026, il n'est certainement pas trop tard pour intégrer cette hypothèse, dans « Industrie française : un diagnostic sans détour », [https://www.lafrenchfab.fr/2026/04/10/la-french-fab-publie-son-nouveau-livre-bleu-sur-lindustrie-francaise/?\\_hsenc](https://www.lafrenchfab.fr/2026/04/10/la-french-fab-publie-son-nouveau-livre-bleu-sur-lindustrie-francaise/?_hsenc)

<sup>53</sup> Voir sur cette « guerre de retard » et l'obsession des Européens pour la compétitivité « coût », Benjamin BRICE, *L'impasse de la compétitivité*, Les liens qui libèrent, 2023

<sup>54</sup> Depuis janvier 2026, les entreprises chinoises doivent communiquer des informations liées à leurs engagements sur le climat, sur la base d'une norme de reporting climatique (CSDS pour China Sustainability Disclosure Standards) qui s'inspire des travaux de l'ISSB et sur le concept de « double matérialité » européen. Si le standard d'abord était est mis à disposition des entreprises sur une base volontaire, il deviendra progressivement obligatoire d'ici 2030. <https://www.tennaxia.com/blog/csd-decryptage-des-normes-de-durabilite-chinoises>

<sup>55</sup> Jean PISANI-FERRY, Benoît LEGUET, « L'Europe doit renforcer son système de quotas carbone, pas l'affaiblir ; c'est le meilleur service qu'elle puisse rendre à son industrie », Les Echos, 24/02/2026, <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/leurope-doit-renforcer-son-systeme-de-quotas-carbone-pas-laffaiblir-cest-le-meilleur-service-quelle-puisse-rendre-a-son-industrie-2217459>

<sup>56</sup> « L'industrie automobile européenne abdique face à la Chine », *Le Monde*, [https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/05/23/l-industrie-automobile-europeenne-abdique-face-a-la-chine\\_6692733\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/05/23/l-industrie-automobile-europeenne-abdique-face-a-la-chine_6692733_3234.html), « C'est une bouée de sauvetage" : l'usine rennaise de Stellantis va assembler des voitures Dong Feng » [https://www.franceinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/c-est-une-bouee-de-sauvetage-l-usine-rennaise-de-stellantis-va-assembler-des-voitures-dong-feng\\_8017130.html](https://www.franceinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/c-est-une-bouee-de-sauvetage-l-usine-rennaise-de-stellantis-va-assembler-des-voitures-dong-feng_8017130.html)

financier à produire est dans toutes les hypothèses considérables. Ce coût a été estimé en 2023 par Jean Pisani-Ferry – Selma Mahfouz à 2,3 points de PIB, soit 66 milliards d’euros d’investissement supplémentaires par an pour atteindre nos objectifs 2030 et 2050 en matière de réduction des GES et de neutralité carbone<sup>57</sup>. Selon l’Institut Rousseau, secteurs public et privé confondus, c’est 182 milliards d’euros par an qu’il nous faudrait investir jusqu’en 2050<sup>58</sup>. L’ampleur de ces estimations, autant que leur dispersion (statistique), a certainement une part dans le « backlash » écologique des dernières années. Mais ces estimations disent au moins une certitude : la nécessité d’opérer des arbitrages budgétaires, sous contrainte, pour désormais limiter la catastrophe et espérer un rebond de l’industrie européenne face à ses concurrents.

La France en a-t-elle l’ambition et les moyens ? Le niveau de la dette publique française (117 % du PIB) réduit les marges de manœuvre des pouvoirs publics. Mais plus encore que les moyens budgétaires mobilisables, ce sont les reculs stratégiques et les renoncements qui menacent le plus la transformation écologique et énergétique de la France. Les coupes budgétaires actées par le PLF 2025 (réduction du Fonds vert, suspension de MaPrimeRenov’, rétablie par le PLF 2026 sur une enveloppe réduite) ont fortement affecté les dépenses servant la « transition écologique et énergétique », illustrant ainsi la tentation forte des gouvernements, mais aussi des collectivités territoriales<sup>59</sup>, de faire des investissements en faveur du « climat » une variable d’ajustement des dépenses publiques.

A l’échelle de l’UE, le déficit d’investissement en faveur du climat est aussi important. Alors que l’UE devrait investir de l’ordre de 842 milliards d’euros par an entre 2025 et 2030 pour atteindre ses objectifs en matière climatique, le volume des investissements recule depuis 2023. Le déficit d’investissement dans les secteurs de l’énergie, du bâtiment, des transports et de la production de technologies propres dépasse annuellement, selon les estimations, les 300 milliards d’euros<sup>60</sup>.

Pourtant, les dynamiques positives observées sur trois secteurs relevant des technologies propres (photovoltaïque, performance énergétique des bâtiments, production de batteries) devraient inciter gouvernants et investisseurs européens à revoir leurs doctrines d’investissement. D’une part, ces dynamiques sont en ligne avec l’objectif du *Net-Zero Industry Act* (NZIA) d’atteindre une capacité de production de 40 % des besoins annuels en matière de production des technologies bas carbone dans l’Union Européenne d’ici 2030<sup>61</sup>. D’autre part, elles dessinent clairement la voie à suivre pour une riposte industrielle européenne face à la Chine.

En France comme à l’échelle de l’UE, la difficulté à dégager les financements nécessaires pour négocier la bifurcation de l’industrie notamment, tient moins à l’assèchement des ressources budgétaires qu’à l’absence de cap clair et au défaut de conscience des risques de l’inaction pour l’industrie et l’avenir du modèle européen.

➤ **« La décarbonation de l’industrie française serait en marche et la clé de la réindustrialisation »**

La décarbonation est nécessaire pour lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de GES, notamment de l’industrie qui représente, en France, 18 % des émissions totales.

---

<sup>57</sup> Rapport J. Pisani-Ferry – S. Mahfouz, « Les incidences économiques de l’action pour le climat. Rapport à la Première ministre », mai 2023 <https://institut-rousseau.fr/publications/2-pour-2c-resume-executif>

<sup>58</sup> 60 % de cette somme concernerait les secteurs du transport et du bâtiment Institut Rousseau « 2 % pour 2°C », rapport mars 2022,

<sup>59</sup> I4CE, « Budget 2026 : un moteur des investissements climat toujours en sous-régime », Note 6/2/2026 <https://www.i4ce.org/budget-2026-moteur-investissements-climat-toujours-sous-regime/>

<sup>60</sup> Etat des lieux des investissements climat en Europe, I4CE, juin 2025 [https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2025/06/The-State-of-Europes-Climate-Investment-2025-edition\\_V2.pdf](https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2025/06/The-State-of-Europes-Climate-Investment-2025-edition_V2.pdf)

<sup>61</sup> La perspective technosolutionniste du NZIA qui présente l’innovation et le développement technologique comme les solutions à la crise écologique et aux engagements climats des Etats membres, sans évoquer la question de la sobriété, nécessite toutefois d’être interrogée au regard de nos hypothèses liminaires. Le NZIA ne traite pas non plus de la question de la transformation juste et durable des industries et des systèmes sociaux.

La décarbonation est le levier pour respecter les engagements pris par la France et l'UE de réduire de 55 % les émissions en 2030 et atteindre la neutralité en 2050.

Le coût de la transition bas carbone de l'industrie française d'ici 2050 est estimé à 50 milliards d'euros de financement public – privé. Pour atteindre les objectifs de 2030 (-45 % de GES), la France devrait désormais faire en moins de 5 ans ce qui a été fait en trois décennies. Les émissions directes de l'industrie nationale ont diminué de 44 % entre 1995 et 2023, mais<sup>62</sup>. Le résultat de mesures volontaristes (progrès technique ; développement des énergies décarbonées, renouvelables et nucléaire), mais aussi subies (délocalisations). Un résultat cependant limité par l'augmentation, au cours de la même période, de 19 % des émissions liées aux importations pour les consommations intermédiaires (« carbone importé »).

Mais du « Pacte Vert » pour le climat (2019) à la nouvelle crise énergétique provoquée par la guerre dans le détroit d'Ormuz, les motivations des Européens à décarboner l'industrie ne paraissent plus tout à fait les mêmes. Alors que la baisse des émissions industrielles mondiales marque le pas – a minima en volume global, alors que l'intensité carbone des produits fabriqués tend à diminuer –, en France comme en Europe l'enjeu de la décarbonation apparaît désormais moins subordonné à un objectif de lutte contre le dérèglement climatique que de compétitivité de l'industrie.

Dans l'ordre des priorités motivant l'action de l'UE et des Etats en faveur de la décarbonation, la réduction des émissions de GES comme moyen d'enrayer le réchauffement climatique recule par rapport à l'autre enjeu de la décarbonation : la compétitivité de l'industrie française et européenne. « Décarboner », aujourd'hui, c'est d'abord réduire la dépendance des industries manufacturières aux énergies fossiles alors que les industriels européens paient encore, en moyenne, leur énergie jusqu'à 50 % de plus que leurs concurrents américains et chinois. L'accès à une énergie décarbonée et l'électrification des procédés industriels sont dès lors présentés comme un levier clé pour la réindustrialisation française. C'est un objectif majeur de la « Programmation pluriannuelle de l'énergie » (PPE3) qui vise un objectif de 60 % d'énergie décarbonée en 2030 et de 70 % en 2035.

Mais alors comment expliquer ce paradoxe « énergétique » de l'industrie française ? En effet, non seulement la France affiche l'un des mix énergétiques les plus décarbonés au monde, grâce en particulier au nucléaire<sup>63</sup>, mais l'industrie française produit avec l'intensité carbone la plus faible des pays développés, trois fois inférieure à celle de la Chine<sup>64</sup>.

Ce paradoxe montre que la décarbonation n'est pas suffisante. Il met aussi en lumière deux faux-semblants des discours officiels sur la décarbonation de l'industrie.

Le premier faux-semblant a trait à la détermination supposée de l'action engagée par la France et l'UE en faveur de la décarbonation. En France, depuis 2017, la stratégie française de décarbonation a connu presque autant de changements de cap que la politique industrielle elle-même. Le cadre de référence a beaucoup varié et, avec lui, l'ordre des priorités, les cibles visées, les moyens alloués<sup>65</sup>. En l'absence de contraintes et de contreparties exigées des industriels subventionnés, la stratégie de décarbonation de l'industrie française s'essouffle (la baisse des émissions des « 50 sites industriels les plus émetteurs » s'est limitée à -1,4 % en 2024) et rate sa cible (voir encadré). A l'échelle de l'UE, les reculs successifs de la Commission européenne en matière de réglementations attestent d'un même basculement dans l'ordre des priorités.

---

<sup>62</sup> La Fabrique de l'industrie, « Les grandes entreprises sur la voie de la sobriété énergétique », 2023 <https://www.la-fabrique.fr/fr/publication/les-grandes-entreprises-sur-la-voie-de-la-sobriete-energetique-2/>

<sup>63</sup> Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, « Dossier de presse : Projet de loi Industrie Verte », 16 mai 2023, p. 9 <https://presse.economie.gouv.fr/16052023-dp-projet-de-loi-industrie-verte/>

<sup>64</sup> La French Fab, « Livre bleu - Industrie française : le diagnostic sans détour », 4/2026 <https://www.lafrenchfab.fr/2026/04/10/la-french-fab-publie-son-nouveau-livre-bleu-sur-lindustrie-francaise/>

<sup>65</sup> Le Sénat, dans un Rapport d'information n° 640 (2023-2024) sur « Les aides à la décarbonation de l'industrie du plan France 2030 », relève que le volume des aides à la décarbonation de l'industrie du plan France 2030 et leur rythme de déploiement « ne sont pas proportionnés aux objectifs de réduction des émissions de l'industrie », [https://www.senat.fr/rap/r23-640/r23-640\\_mono.html#toc0](https://www.senat.fr/rap/r23-640/r23-640_mono.html#toc0)

→ **Revue de l'Inspection générale des finances (IGF) portant sur les aides à transition écologique et énergétique (avril 2023)**<sup>66</sup> : l'IGF dresse un constat sévère de la revue des principales aides transition écologique et énergétique : manque de lisibilité des aides ; dispersion des moyens ; absence d'évaluation de l'efficacité des aides ; défaut de gouvernance et de coordination entre dispositifs et opérateurs (2 milliards d'euros et 340 dispositifs mis en œuvre par 5 opérateurs de l'Etat, hors collectivités territoriales). Les inspecteurs concluent en recommandant à l'État de se doter d'une véritable « feuille de route », clarifiant le rôle des opérateurs et la gouvernance, évitant le saupoudrage (« Concentrer l'offre d'aides à la transition écologique des entreprises »)

→ **Rapport de la Cour des comptes sur « Les aides à la décarbonation de l'industrie du plan de relance et de France 2030 (mars 2026)**<sup>67</sup> : la Cour des comptes relève que depuis 2020 le nombre de dispositifs de soutien à la décarbonation de l'industrie a cru fortement, justifié par l'Etat comme « un levier de sauvegarde de l'industrie, favorable à sa compétitivité et à sa souveraineté ». La Cour salue l'effet positif de ces aides, mais émet de sérieuses critiques sur la cohérence des aides avec les autres interventions et dispositifs publics (« un paysage complexe et éclaté », « articulation limitée » entre dispositifs de niveau européen, national et régional) ; sur le défaut ciblage ; sur les effets observés sur les entreprises bénéficiaire). La Cour pointe également les limites d'une logique de guichet et de volontariat sans contrainte, notant que les « 50 sites industriels les plus émetteurs » identifiés par l'Etat n'ont que peu postulé aux 3,4 Md€ du programme « France 2030 ». La Cour recommande de la continuité dans les efforts, dans le cadre d'une « politique d'ensemble de long terme », assise sur « une trajectoire prévisionnelle » de l'effort budgétaire, « en cohérence avec la programmation pluriannuelle des finances publiques » et un suivi des « effets de moyen et long terme ».

Le second faux-semblant conduit à s'interroger sur la pertinence des discours présentant le nucléaire, mais aussi les énergies renouvelables, comme des « *game changers* » dans la compétition industrielle entre Européens, Chinois et Américains. L'évolution des prix « spot » de l'électricité en Europe sur un an - entre 60 € et 100 €, avec un pic à 115 €/MWh après l'éclatement de la guerre en Iran – montre que le nucléaire (France), pas plus que les ENR (ex : Espagne, Suède), ne protègent les industriels des hausses de prix. Ainsi, le constat établi par Mario Draghi dans son rapport, en 2024 (« les prix industriels de l'électricité sont en moyenne plus de deux à trois fois plus élevés en Europe qu'aux Etats-Unis »<sup>68</sup>) ne semble pas devoir être invalidé à court terme. Les initiatives récentes de la Commission européenne pour accélérer la sortie des fossiles ENR et l'accès à une énergie propre et abordable (Plan « *AccelerateEU* »), les plans nationaux des Etats pour renforcer les réseaux électriques, le recours des « Contrats à long terme » par les industriels pour sécuriser le coût de l'électricité, toutes ces mesures sont nécessaires mais non suffisantes.

Une énergie propre et abordable est un levier parmi d'autres d'une politique industrielle. Et les investissements massifs projetés par la Chine dans les énergies renouvelables d'ici 2060 ne répondent pas seulement à l'ambition, inscrite dans la Constitution chinoise en 2018, de bâtir une « civilisation écologique ». Ils sont aussi un outil de conquête industrielle qui garantira aux industriels Chinois de bénéficier d'une énergie électrique durablement moins onéreuse que pour leurs homologues européens.

<sup>66</sup> Revue des aides à la transition écologique, IGF, avril 2023

[https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports%20de%20mission/2023/2023-M-007-06\\_Rapport\\_Aides\\_transition\\_ecologique.pdf](https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports%20de%20mission/2023/2023-M-007-06_Rapport_Aides_transition_ecologique.pdf)

<sup>67</sup> Les aides à la décarbonation de l'industrie du plan de relance et de France 2030, Rapport de la Cour des comptes, mars 2026, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-aides-la-decarbonation-de-lindustrie-du-plan-de-relance-et-de-france-2030>

<sup>68</sup> Rapport, « L'avenir de la compétitivité européenne », 9/2024, p. 15 [https://commission.europa.eu/topics/competitiveness/draghi-report\\_en](https://commission.europa.eu/topics/competitiveness/draghi-report_en)

La décarbonation de l'industrie, et plus globalement de l'économie française et européenne, est essentielle mais n'est pas suffisante. Elle répond à un double enjeu, de résilience et de compétitivité. En cela, la décarbonation permettrait, en réduisant la dépendance des Etats européens et des entreprises aux importations d'énergies fossiles, de replacer nos industriels dans la course. Mais ce n'est pas la solution miracle, ou le « game changer », que l'on imagine pour replacer la France et l'Europe dans la bataille de l'industrie.

## **CONCLUSION**

« Réindustrialiser, c'est la mère des batailles », déclarait en 2024 le président Macron. L'état du débat révèle l'étendue du chemin qu'il reste à parcourir pour passer du diagnostic à l'action. A Paris comme à Bruxelles, le débat sur le renouveau de l'industrie reste guidé par des manières de voir datées, en retard d'une guerre commerciale (pour ou contre une souveraineté européenne, l'excès de normes, le niveau des impôts de production...), qui ne permettent pas de penser concrètement les défis d'une réindustrialisation verte de l'Europe et la concurrence internationale. Ce dont l'Europe, et plus encore la France, puissance affaiblie mais travaillée par l'illusion d'une « souveraineté industrielle nationale » retrouvée, ont le plus besoin, c'est d'une politique industrielle européenne intégrée, fondée sur des coopérations renforcées, et sur des écosystèmes territoriaux. Compétitivité et durabilité, réindustrialisation et biodiversité ne peuvent pas être opposées. Leur conciliation est la seule voie possible pour penser l'avenir de l'industrie en Europe. Nous croyons cette convergence des priorités non seulement nécessaire, mais possible à l'échelle européenne et avec la mobilisation coordonnée des Etats membres. Si la France peut se réindustrialiser, elle ne fera pas seule et en dehors d'un projet européen. Les conditions, les modalités de mise en œuvre et les objectifs de cette politique industrielle européenne seront l'objet du second décryptage du Groupe de travail.